

DEPARTEMENT  
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 8 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	35

Objet de la délibération
FINANCES Avenant à la convention de services dans le domaine économique avec la CC Avre Luce Noye
Référence
21_20240408_1.4.3

Date de la convocation
02/04/2024

Date de mise en ligne sur le site <a href="http://grandamiinois.fr">http://grandamiinois.fr</a>
10/04/2024

L'année deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville d'Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

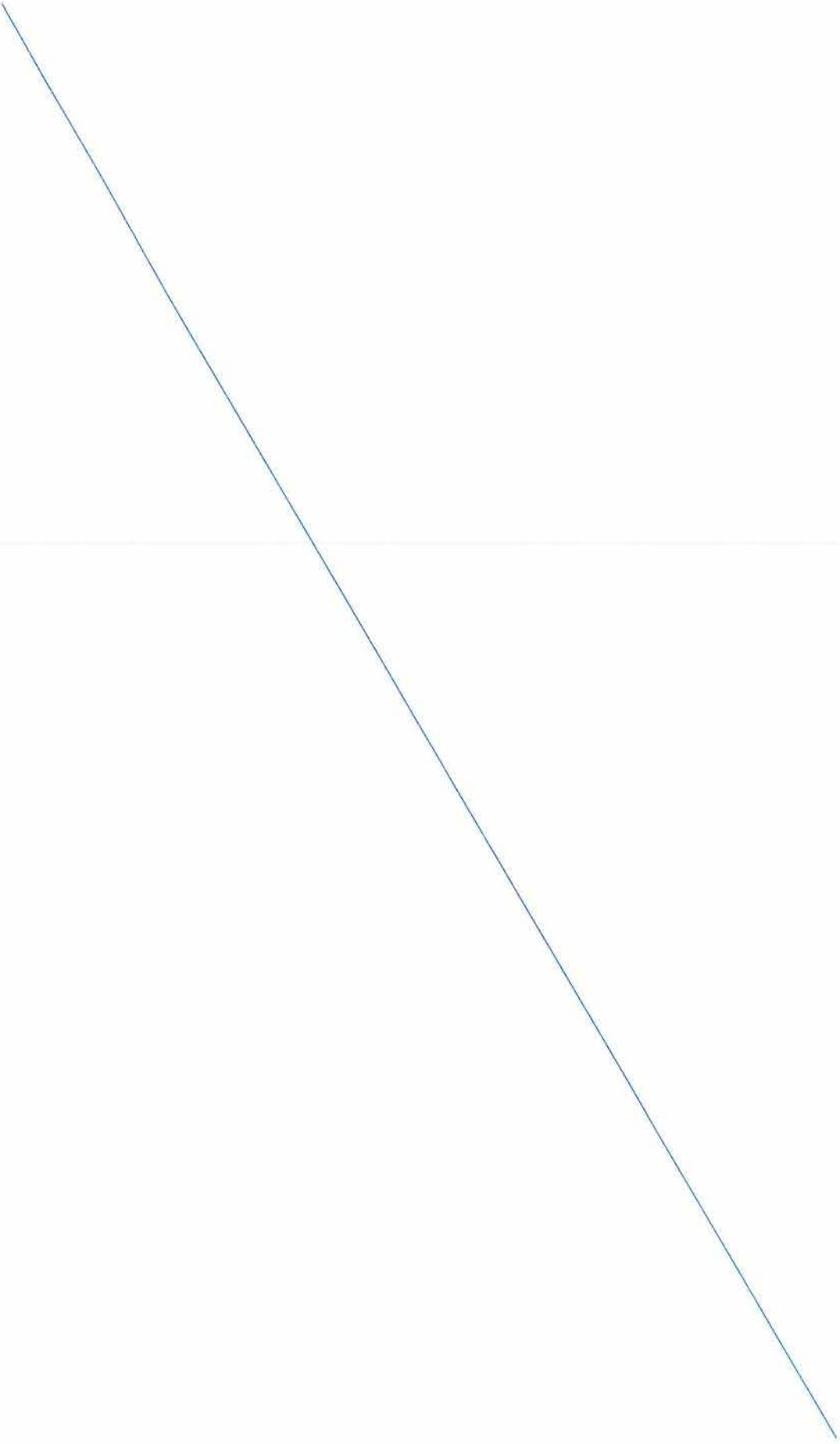
Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Annie VERRIER, Pascal RIFFLART, Franck DARRAGON, Alain GEST, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Philippe FRANCOIS, Jean-Philippe DELFOSSE, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSES, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DEWAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Francis PETIT, Didier DINOUCARD, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Isabelle SAVARIEGO a donné pouvoir à Paul-Eric DECLE  
Margaux DELETRE a donné pouvoir à Alain GEST  
Anne PINON a donné pouvoir à Franck DARRAGON  
Patrick GAILLARD a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS  
Jean-Michel MAGNIER a donné pouvoir à Hubert CAPELLE  
Bernard THUILLIER a donné pouvoir à Francis PETIT.

Excusés, absents : Marc FOUCAULT, Philippe THEVENIAUD, Florence RODINGER, Joseph DEBART, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLE, Maryse VANDEPITTE, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Albert NOBLESSE, François DURIEUX, Christelle HIVER.

A été nommé secrétaire de séance : Paul-Eric DECLE.



Vu la convention de prestations de services dans le domaine économique passée avec la Communauté de communes Avre Luce Noye pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu le vote du Budget primitif 2024 et la réévaluation coût du chargé de mission du Pôle métropolitain,

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de passer un avenant à la convention pour modifier l'article 3 « Coût des frais de mutualisation et échéancier de versement de la contribution » de la façon suivante :

#### Article 3 : Coût des frais de mutualisation

##### Le coût de la mutualisation s'établit comme suit :

- Un chargé de mission est recruté par le Pôle métropolitain du Grand Amiénois est dédié à mi-temps pour la Communauté de communes ;
- Le salaire et les charges ainsi que les frais de structure sont pris en charge à hauteur de 50% par la Communauté de communes pour un montant réévalué et estimé à 37 200 Euros conformément à la ligne budgétaire inscrite au budget du Pôle métropolitain ;
- Ces frais comprennent les moyens informatiques, les déplacements.
- Le chargé de mission devra disposer dans la Communauté de communes ponctuellement d'un espace lui permettant de recevoir des porteurs de projets/des partenaires.

##### Echéancier de versement de la contribution :

La contribution sera versée au Pôle métropolitain du Grand Amiénois chaque année comme suit :

- 12 400 euros à la fin du mois de janvier,
- 12 400 euros à la fin du mois de juin,
- 12 400 euros à la fin du mois de novembre,

Toutes les dispositions de la convention qui ne sont pas expressément modifiées ou abrogées par le présent avenant sont maintenues dans tous leurs effets.

Le Comité syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le vote du Budget primitif 2024  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- Décide de passer l'avenant à la convention de services dans le domaine économique avec la Communauté de communes Avre Luce Noye selon les modalités énoncées ci-dessus.
- Autorise le Président à signer l'avenant.
- Inscrit la recette aux BP 2024 et suivants – Chapitre 74 – Article 74888 – Fonction 60

Fait et délibéré le **08 AVR. 2024**  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,




Le Président,  
P. RIFFLART



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois  
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	21_20240408_143
Objet :	Finances : Avenant à la convention de services dans le domaine économique avec la CC Avre Luce Noye
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20240408-21_20240408_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-200082063-20240408-21_20240408_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	976 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D_lib21_Avenant convention d_v_co_ALN.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20240408-21_20240408_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	8 avril 2024 à 18h11min41s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	8 avril 2024 à 18h11min45s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	8 avril 2024 à 18h11min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2024 à 18h11min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2024 à 18h11min53s	Reçu par le MI le 2024-04-08